

PC4

**CONSTRUCTION DE QUATRE BATIMENTS A USAGE
D'ACTIVITE ET BUREAUX D'ACCOMPAGNEMENT**

NOTE DE SYNTHESE

ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

PREAMBULE

La société MONTAIGNE PROMOTION est une société spécialisée dans l'immobilier d'entreprise.

Le projet a pour but de réaliser quatre bâtiments d'un seul volume de deux typologies, divisés en cellules destinées à la vente ou à la location.

Typologie 1 (Bâtiment A et B): bâtiment avec des cellules comportant chacune un espace d'activité au rez-de-chaussée, et des bureaux d'accompagnement à l'étage.

Typologie 2 (Bâtiments C et D): bâtiment avec des cellules comportant chacune un espace d'activité au rez-de-chaussée et des bureaux d'accompagnement à l'étage, accessibles par des escaliers intérieurs et par une coursive extérieure desservie par deux escaliers extérieurs, un ascenseur extérieur.

Le projet n'est pas un établissement destiné à recevoir du public : c'est un lieu de travail, il est donc soumis à la réglementation du code du travail.

Le projet n'est pas soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1. LE TERRAIN

Lot 01 / 23 275m² / YH 244
Parc d'activités de l'Avenir / Rue de l'Industrie / 6 700 PIERRELATTE

Le terrain, objet du projet se situe au cœur du Parc d'activités de l'Avenir implanté au sud-est de la Commune, et est bordé :

- au Nord par la voie publique « Rue de l'Industrie », où se trouve l'accès principal du site
- au Sud par la voirie publique « chemin de Freyssinet », où se trouve l'accès secondaire du site.
- à l'Est par les lots 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 06 ; 07 du parc d'Activités de l'Avenir (Terrains bâtis ou à bâtir destinés à recevoir des bâtiments industriels)
- à l'Ouest par la parcelle YH 210, appartenant à l'entreprise ENERBIO

Le terrain est en friche, vierge de toute construction et ne comporte pas d'arbres de haute tige à abattre.

Le terrain, implanté à proximité du site nucléaire du Tricastin fera l'objet des prescriptions et recommandations émises par l'A.S.N.

2. LE PROJET

2.1. AMENAGEMENT DU TERRAIN

Le terrain présente une légère pente du Nord-Est vers le Sud-Est.

L'implantation altimétrique des bâtiments et des voiries prend en compte la très légère déclivité afin d'optimiser l'impact du projet dans son environnement.

Les bâtiments sont implantés, conformément aux directives du Permis d'Aménager, à +30 cm au-dessus du niveau fini de l'axe des voies publiques.

Le profil du terrain ne sera pas modifié de manière significative : le terrain sera nettoyé, la terre végétale sera décapée, l'emplacement des bâtiments sera terrassé afin de recevoir les fondations, le remblai dégagé sera stocké et réutilisé, et les déblais excédentaires seront évacués.

Le bassin d'infiltration et de rétention des eaux pluviales des toitures des bâtiments B et D sera positionné de manière judicieuse sur le site, au sein des espaces verts.

2.2. IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUME

La conception architecturale vise à l'intégration du bâtiment dans son environnement avec une forte identité visuelle et une simplicité d'utilisation, intégrant sur le même site des espaces de production, et de travail.

Les bâtiments C et D sont implantés en entrée de lot au droit du rond-point de la rue l'Industrie et correspondent à la première typologie du projet.

Un espace de convivialité destiné aux utilisateurs est implanté à proximité du bâtiment D

Les volumes sont séquencés sur leur hauteur par d'un joint creux les ceinturant. La partie basse, formant le socle du bâti est traitée en bardage métallique horizontal gris clair.

Les entrées regroupées principalement par paire s'inscrivent dans un large volume vitré.

Sur ce socle, la partie supérieure des façades est traitée en bardage métallique horizontal gris foncé.

Les façades principales sont percées châssis éclairant les plateaux de bureaux

Les façades principales sont agrémentées d'une coursive d'accès et une terrasse d'agrément sur toute leur longueur et à l'étage d'un encadrement traité en bois surplombant les accès du rez-de-chaussée.

Les cages d'ascenseurs extérieur sont masquées par des lames de bois claire-voie toute hauteur.

Les bâtiments A et B, correspondants à la deuxième typologie du projet sont implantés au Sud le long de la rue de Freyssinet.

Le traitement architectural est identique. Les terrasses et coursives ne sont pas présentes.

SURFACES PROJETEES

▪ Surface de plancher totale :	13 691 m²
- Bureau d'accompagnement à aménager :	3 690 m ²
- Activité :	10 001 m ²
▪ Surface de plancher bâtiment A :	6 621 m²
- Rez-de-chaussée :	5 329 m²
▪ Activité :	5 329 m ²
- Etage :	1 292 m²
▪ Bureaux d'accompagnement à aménager :	1 292 m ²
▪ Surface de plancher bâtiment B :	3 979 m²
- Rez-de-chaussée :	2 387 m²
▪ Activité :	2 387 m ²
- Etage :	592 m²
▪ Bureaux d'accompagnement à aménager :	592 m ²
▪ Surface de plancher bâtiment C :	2 069 m²
- Rez-de-chaussée :	1 165 m²
▪ Activité :	1 165 m ²
- Etage :	904 m²
▪ Bureaux d'accompagnement à aménager :	904 m ²

▪ Surface de plancher bâtiment D :	2 022 m²
- Rez-de-chaussée :	1 120 m²
▪ Activité :	1 120 m ²
- Etage :	902 m²
▪ Bureaux d'accompagnement à aménager :	902 m ²
▪ <u>Emprise au sol :</u>	<u>10 478 m² (45,02 %)</u>
- Bâtiment A :	5 491 m ²
- Bâtiment B :	2 471 m ²
- Bâtiment C :	1 237 m ²
- Bâtiment D :	1 195 m ²
- Espace vélos et 2 roues motorisées :	76 m ²
- Transformateur :	8 m ²
▪ Les panneaux photovoltaïques (6 251 m ²) représentent 59,65 % de l'emprise des bâtiments projetés 30 % minimum conformément à la loi n°2019-1147 du 08/11/2019 relative à l'énergie et au climat.	
▪ <u>Emprise du bâti (Hors débords de toiture, hors espace vélos) :</u>	<u>10 281 m² (44,17 %)</u>
- Bâtiment A :	5 468 m ²
- Bâtiment B :	2 460 m ²
- Bâtiment C :	1 198 m ²
- Bâtiment D :	1 147 m ²
- Transformateur :	8 m ²
▪ <u>Hauteur des bâtiments</u>	
- 10,30 m à l'acrotère formant G.C. bâtiment A	
- 9,30 m à l'acrotère formant G.C. bâtiments B, C et D	
- Hauteur maximale du bâtiment A par rapport au T.N. : 11,15 m (Angle Sud-Ouest)	
- Hauteur maximale du bâtiment B par rapport au T.N. : 10,00 m (Angle Sud-Est)	
- Hauteur maximale du bâtiment C par rapport au T.N. : 9,73 m (Angle Nord-Est)	
- Hauteur maximale du bâtiment D par rapport au T.N. : 9,88 m (Angle Nord-Ouest)	
▪ Hauteur du plancher de l'étage :	
- Bâtiment A	5,25 m
- Bâtiment B	4,25 m
- Bâtiment C et D	4,16 m

2.3. AMENAGEMENTS EN LIMITE DE TERRAIN

Les clôtures le long des voies publiques Nord (Rue de l'Industrie) ; et Sud (Chemin de Freyssinet), sont traitées en panneaux de grillage rigide gris anthracite RAL 7016 sur une hauteur de 1,80 m.

Les clôtures le long des limites de propriété Nord (PROVENLOC), Ouest et Est, sont traitées en panneaux de grillage rigide gris foncé sur une hauteur de 1,80 m.

Les accès à la parcelle seront assurés par :

- le long de la limite Nord, un portail V. L/P.L. coulissant de 8.00 ml traité en barreaudage vertical gris anthracite RAL 7016 de 1,80 m de hauteur et doublé d'un portillon piéton de 1,00 ml.

Cet accès recevra un traitement spécifique en retrait de l'alignement et sera encadré par l'espace destiné à la présentation des containers à ordures ménagères traité en murs de maçonnerie enduit gris clair sur une hauteur de 1,80 m et par le transformateur privatif du projet.

-Le long de la limite Sud, un portail V. L/P.L. coulissant de 12 ml traité en barreaudage vertical gris anthracite RAL 7016 sur une hauteur de 1,80 m. Cet accès sera également encadré par deux murs en maçonnerie avec un enduit gris béton clair, hauteur 1,80 m.

2.4. MATERIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Façades : bardage métallique sinusoïdal horizontal en petites ondes gris métallisé RAL 9006, bardage métallique plan en lames horizontales de 30cm gris anthracite RAL 7016, bardage métallique plan en lames verticales de 30cm gris métallisé RAL 9006, bardage plan en lames verticales de 30 cm rouge pantone 1795c, bardage bois « Douglas » teinte naturelle, bois claire-bois « Douglas ».

Menuiseries extérieures : châssis aluminium gris anthracite RAL 7016, vitrages clairs.

Portes et portillons : acier prélaqué gris anthracite RAL 7016

Couverture : : Etanchéité multicouche grise et panneaux photovoltaïques.

L'accès aux toitures sera assuré par échelles extérieures.

2.5. ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Les espaces verts de pleine terre représentent une surface de 3 053 m² (13,12%).

Ils seront totalement engazonnés en graminées (*Miscanthus sinensis* « Zebrinus », Eulalie zébrée / *Miscanthus sinensis*, Roseau de Chine / *Stipa Tenuissima*, Stipe / *Imperata cylindrica*, red Baron) ; ainsi que des plantes et couvre sols (*Agapanthus Umbellatus*, Agapanthe bleue / *Aster ericoïdes*, « Blue Star » / *Centranthus ruber* « Alba » / Euphorbe des vallons / *Salvia greggi* / Valériane), et seront agrémentés de 52 arbres à tiges et 638 arbustes répartis de la manière suivante :

- 52 arbres de hautes tiges (*Fraxinus angustifolia* ; Frêne à feuilles étroites / *Elaeagnus angustifolia*, Olivier de bohème / Micocoulier) plantés à proximité des places de stationnement et des espaces de convivialité.

- Une haie périphérique de 1 00 ml composée d'espèces variées plantées à raison de 1 unité/m² soit 638 unités sur 638 ml (*Photinia fraseri* / *Pittosporum tenuifolium* / Laurier Tin).

PLU : décompte minimal des arbres à tiges : 52 arbres

- les stationnements V.L. (208 places) génèrent 52 arbres à concurrence de 1 arbre/4 places
- La surface d'espace vert (3 054 m²) ne génère pas des plantations selon le PLU.

Directives Permis d'Aménager:

- Clôtures ht 1,80 m en maille rigide
- Bassins de rétention dans la marge de recul à condition d'être végétalisés et paysagés.

2.6. ACCES AU TERRAIN, CONSTRUCTION ET AUX STATIONNEMENTS

Les accès à la parcelle seront assurés par deux accès donnant sur les voies publiques « rue de l'Industrie » au nord, et « chemin de Freyssinet » au sud.

Les voiries représentent une surface totale de 9 941 m² (42,71%).

Elles se décomposent comme suit :

- aires de manœuvre des véhicules traitées en enrobé noir, délimitées par bordures type T2 ou T1, sur une surface de 6 555 m².
- aires de stationnement des véhicules traitées en voirie perméable type éco-minérale, délimitées par bordures type T2, sur une surface de 2 641 m².
- cheminements piétons et espace de convivialité traités en pavés béton désactivé, sur une surface de 745 m².

Construction de quatre bâtiments à usage d'activité et bureaux d'accompagnement
Rue de l'Industrie / Lot 01 / Parc d'Activités de l'Avenir
26 700 PIERRELATTE

Le projet prévoit la création de 208 places de stationnement VL, dont 5 réservées aux personnes à mobilité réduite (3,30 m avec une bande latérale de 0,80 m, protégée de la circulation, emplacement signalé) et 42 places équipées de point de recharge pour véhicules électriques (20% des places)

Décompte du nombre minimal de places de stationnement : 208 places V.L.

- Le PLU ainsi que les directives du Permis d'Aménager proposent que le nombre de places de stationnement soit correspondant aux besoins engendrés par l'occupation, ne donnant pas un ratio de calcul mais des dimensions minimales de 5,00m / 2,50 m.

Décompte minimal des places de stationnement vélos. :

- Non réglementé

Espace vélos et 2 roues motorisées :

Les places vélos et 2 roues destinées aux utilisateurs des bureaux (18 places vélos ; 8 places 2 roues motorisées ; 76 m² totale) sont implantées dans deux locaux couverts et non clos d'une hauteur de 2,50 m et une surface de 38 m² situés l'un à l'entrée du site, et l'autre au nord, entre les bâtiments A et D. Ces espaces comportent des dispositifs permettant d'attacher les vélos par le cadre ou les roues. Des prises dédiées seront mises à disposition des utilisateurs de vélos électriques. D'une façon complémentaire, les volumes d'activité peuvent accueillir aussi des stationnement vélo et 2 roues étant accessibles directement depuis les accès de plain-pied.

3. RESEAUX ET DESSERTE

3.1. EAUX PLUVIALES

Les directives du Permis d'Aménager prévoient un taux maximal d'imperméabilisation de 68% pour le lot et un volume de compensation géré à la parcelle en cas de dépassement

Le projet comporte 77% de surfaces imperméabilisées et prévoit :

- le rejet partiel des eaux pluviales dans les bassins publics (Chemin de Freyssinet) à concurrence de 68 % de surface imperméabilisée.
- la gestion à la parcelle de 9% de surfaces imperméabilisées.

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment C et partiellement du bâtiment B sont contenues dans un bassin d'infiltration et de rétention et dans des fossés de collecte et d'infiltration.

Le volume total retenu est de 425 m³ (Note de calcul en annexe : 417 m³ minimum) pour une période de retour trentennale conformément à la réglementation Départementale.

Les bassins et fossés comporteront une pente végétalisée afin de l'intégrer dans le contexte du projet, conformément aux directives de l'aménageur.

Les eaux de ruissellement des voiries seront traitées par séparateur à hydrocarbures avant rejet.

Les eaux pluviales de toiture sont collectées dans des naissances et sont canalisées dans les réseaux intérieurs et extérieurs du bâtiment : il n'y a pas de gouttières apparentes.

3.2. EAUX USEES

Les eaux usées des bâtiments sont rejetées dans le réseau public d'assainissement.
[Limite Nord / Voie publique « rue de l'Industrie »]

Les locaux sociaux à aménager ne comporteront pas de cuisine, il n'y aura pas d'espace de préparation, uniquement un réfectoire avec réchauffage des repas.

3.3. EAU POTABLE

Les réseaux AEP sont raccordés sur les réseaux publics existants

[Limite Nord/ Voie publique « rue de l'Industrie »]
Le regard de comptage sera positionné sur le domaine privé en limite de propriété.

3.4 ELECTRICITE ET RESEAUX DIVERS

Les réseaux d'électricité et de téléphone sont raccordés sur les réseaux publics existants
[Limite Nord/ Voie publique « rue de l'Industrie »].

Le branchement de basse tension sera à puissance limitée jusqu'à 36 kVA maximum. Il sera prévu le coffret de branchement type S300 avec coffret de comptage compris disjoncteur différentiel de branchement.

Les TGBT seront implantés dans les volumes d'activité, à proximité des bureaux

Un transformateur pour les panneaux photovoltaïques en toitures, ainsi que le compteur électrique des communs seront installés sur le côté Est côté de l'accès principal (rue de l'Industrie), sur la limite de propriété.

4 GESTION DES DECHETS

Les espaces destinés à entreposer les conteneurs d'ordures ménagère (Dotation en fonction de la surface) sont implantés au rez-de-chaussée des bâtiments dans les espaces d'activités et sont accessible directement depuis un accès de plain-pied.

Les containers seront présentés uniquement pour ramassage, sur des espaces dédiés, en entrée de lot.

5 EFFECTIFS ET DEGAGEMENTS

Les effectifs théoriques sont de 250 personnes environs.

(A: 90 personnes ; B : 40 personnes ; C : 60 personnes ; D : 60 personnes)

BATIMENT A	ESCALIER	UP	SORTIES	UP
<i>Rdc</i>	-	-	18	18 x 1UP
<i>Etage</i>	18	18 x 2 UP	-	-

BATIMENT B	ESCALIER	UP	SORTIES	UP
<i>Rdc</i>	-	-	8	8 x 1 UP
<i>Etage</i>	8	8 x 2 UP	-	-

BATIMENT C	ESCALIER	UP	SORTIES	UP
<i>Rdc</i>	-	-	6	6 x 1UP
<i>Etage</i>	3	2 x 2 UP + 1 x 1UP	6	6 x 1 UP-

BATIMENT D	ESCALIER	UP	SORTIES	UP
<i>Rdc</i>	-	-	5	5 x 1UP
<i>Etage</i>	3	2 x 2 UP + 1 x 1UP	5	5 x 1UP -

Les bâtiment C et D sont équipés d'un ascenseur extérieurs accessible aux personnes à mobilité réduite (8 personnes / 630 kg)

Les locaux EAS (Espaces d'attente sécurisés) sont implantés sur les coursives et les terrasses.

6 ACCESSIBILITE

Chaque cellule comporte au rez-de-chaussée 1 sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite. Les postes de travail sont aménageables.

Les portes auront une largeur de 80 cm pour les locaux dont la surface est inférieure à 30 m², et une largeur de 90 cm minimum pour les autres locaux. Les circulations horizontales extérieures pourront comporter 4 % maximum de pente, des ressauts admissibles de 2 cm maximum, 4 cm avec un chanfrein de 1 pour 3 au droit des portes. La largeur des cheminements sera de 1,20 m minimum et les zones de retournement un de diamètre 1,50. La nature du sol sera non meuble, non glissant et sans obstacles à la roue.

Les dégagements seront répartis de manière à permettre l'évacuation des occupants en toute sécurité. Les distances maximales à parcourir pour gagner une sortie seront de moins de 50 m et inférieures à 30 m en cas de cul-de-sac.

7 CONSTRUCTION

Le dernier niveau des bureaux étant situé à moins de 8 mètres du sol, aucune exigence de stabilité au feu n'est requise pour les structures des bâtiments.

Désignation	Nature des matériaux ou éléments de construction
Structure porteuse	Métallique (Poteaux poutres formant portiques) REI
Structure supportant les EAS	60
Façade	Bardage double peau
Couverture	Étanchéité multicouche grise.
Eclairage zénithal / Désenfumage	Lanterneaux translucides
Accès toiture	Echelles à crinoline
Menuiseries extérieures	Châssis aluminium et verre

8 AMENAGEMENTS INTERIEURS

Désignation	Nature des matériaux ou éléments de construction
Séparatif entre cellules	Mur EI 120
Cloisonnement	Cloisons amovibles, cloisons de type Placostil
Doublage	Placomur 10+100 ou Placostil 10+100
Faux plafonds	Dalles minérales, plaques de plâtre
Revêtements muraux	Revêtement vinyle, peinture.
Revêtements de sol	Carrelage (Rdc) et lames PVC en étage (Bureaux)

9 DESENFUMAGE

Le désenfumage sera naturel, par exutoires à fumée :

Activité : la zone disposera d'éclairage zénithal en toiture, représentant environ 3 % de la superficie, dont 1% minimum ouvrant, conformes à la réglementation en vigueur, avec action manuelle à commandes locale, près des portes d'accès.

Cantons de désenfumage sans objet.

Escaliers : 1.00 m² ouvrant en toiture conformes à la réglementation en vigueur.

Action manuelle au Rez-de-chaussée, prise d'air neuf assurée en façade par ouverture des portes et fenêtres.

10 CHAUFFAGE-VMC

Les bureaux seront chauffés et rafraîchis par un système de pompe à chaleur.

Les sanitaires et locaux sociaux seront équipés d'une ventilation simple flux et seront chauffé par des convecteurs électriques.

La production d'eau chaude est assurée par des ballons électriques.

Activité : non chauffée.

11 ECLAIRAGE DE SECURITE

L'éclairage de sécurité sera réalisé au moyen de blocs autonomes positionnés à chaque issue de secours, changement de direction, et en balisage des circulations. (1 bloc tous les 15 ml maxima de circulation et à chaque changement de direction.). Ces blocs sont alimentés et télécommandés depuis le TBGT.

12 MOYENS DE SECOURS

DEFENSE INTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 - Extincteurs : Selon réglementation en vigueur, selon produits stockés, suivant localisation, à eau ou à poudre.
- 7.2 - Robinets d'incendie armés : Sans objet.
- 7.3 - Réseau d'extinction automatique : Sans objet.
- 7.4 - Rideau d'eau : Sans objet.
- 7.5 - Colonnes sèches : Sans objet.
- 7.6 - Détection automatique incendie : Sans objet.
- 7.7 - Moyens d'alerte des Sapeurs-pompiers : téléphone urbain.
- 7.8 - Alarme incendie : Alarme type 4.

Des consignes précises seront affichées bien en vue avec : le numéro d'appel des Sapeurs-pompiers, l'adresse du centre de secours, les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre

Le personnel sera instruit sur la conduite à tenir en cas d'incendie et entraîné à la manœuvre des extincteurs. Des plans schématiques d'évacuation seront apposés à chaque sortie et accès des bâtiments.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

- Un poteau incendie existant rue de l'Industrie (Limite nord), situé à 125 m de l'accès du bâtiment A ; 150 m des bâtiment B et D et 140 m du bâtiment C.

Fait au Bourget, le 3 Aout 2022

Maîtrise d'Ouvrage
MONTAIGNE PROMOTION
M.SERGE DE OLIVEIRA

Architecte
AXIOME Architecture s.a.r.l. d'architecture
M. Franck TOMASSI - Architecte D.P.L.G.

MONTAIGNE PROMOTION
42 Rue du commandant Rolland
93350 Le Bourget
Tel: +(0)1 48 38 90 54
Fax: +(0)1 48 38 69 33
SAS au capital de 200 000€
SIRET402 548 382 00017 Code NAF 4110C

AXIOME architecture
42 rue du commandant Rolland - 93350 Le Bourget
+33 (0)1 49 92 14 15
SARL au capital 6 000 € NAF 7111Z
RCS Bobigny 421 226 556 TVA FR 55 421 226 556

CALCUL DU VOLUME DE SURFACE IMPERMEABILISEE

MONTAIGNE PROMOTION Rue de l'Industrie - Parc d'activités de l'Avenir - 26700 PIERRELATTE

Taux maximale d'imperméabilisation 68%

	SURFACE BRUTE Sb	COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT C	SURFACE ACTIVE Sa
TOITURES	10 281 m2	0,95	9 767 m2
TOITURE VEGETALISEE	0 m2	0,5	0 m2
ENROBES	6 555 m2	0,9	5 900 m2
PLACES VL ECO-MINERAL	2 641 m2	0,35	924 m2
CHEMINEMENTS	745 m2	0,9	671 m2
ESPACES VERTS	3 053 m2	0,25	763 m2
TOTAL :	23 275 m2		18 025 m2

SURFACE TERRAIN 23 275 m2

% imperméabilisation	77%
----------------------	-----

CALCUL DU VOLUME DE RETENTION EP RESIDUEL

Rue de l'Industrie - Parc d'activités de l'Avenir - 26700 PIERRELATTE

CONSTRUCTION DE QUATRE BATIMENTS A USAGE DE BUREAU ET D'ACTIVITE

	SURFACE BRUTE Sb	COEFFICIENT DE RUISSELLEMENT C	SURFACE ACTIVE Sa	
TOITURE B partielle et TOITURE C	2 242 m ²	0,95	2 130 m ²	
TOITURE VEGETALISEE	0 m ²	0,5	0 m ²	
ENROBES	0 m ²	0,9	0 m ²	
PLACES VL ECO-MINERAL	0 m ²	0,35	0 m ²	
CHEMINEMENTS	0 m ²	0,9	0 m ²	
ESPACES VERTS	0 m ²	0,25	0 m ²	% imperméabilisation
TOTAL :	2 242 m ²		2 130 m ²	9% surface totale terrain 23275

SURFACE TERRAIN 2 242 m² 0,224 ha

DEBIT DE FUITE AUTORISE 1 l/s/ha

DEBIT DE FUITE CONSTANT Qf 0,224 l/s

COEFFICIENT D' APPORT Ca 0,95

DEBIT DE FUITE q 0,38 mm/h

DUREE DE LA PERIODE DE RETOUR T 10 ans

REGION DE PLUVIOMETRIE 3 C.f. carte jointe

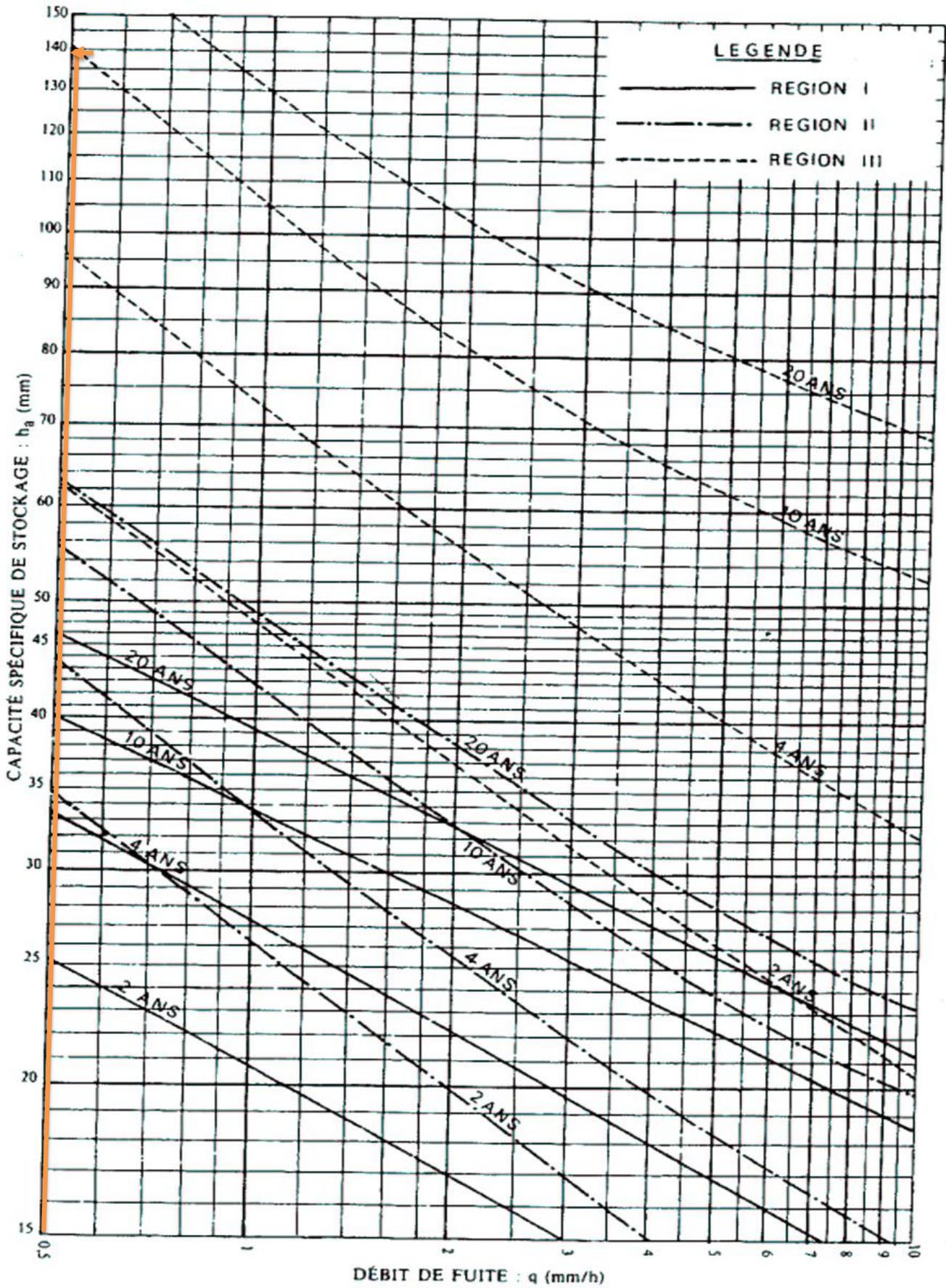
La lecture de l'abaque de l'instruction technique n° 77 284 jointe vous permet de

ha = 140 mm

VOLUME UTILE DE STOCKAGE POUR LA PERIODE DE 10 ans 298 m³

VOLUME UTILE DE STOCKAGE TRENTENNALE 10 ans x 1,4 417 m³

DIMENSIONNEMENT DES INSTALLATIONS



*Evaluation de la capacité spécifique de stockage des bassins de retenue
Abaque Ab 7 (Instruction Technique de 1977)*